



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1 Intitulé du projet

Opération d'aménagement "Coeur de parc" du quartier des Clochettes, commune de Saint-Fons

#### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

##### 2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE DE LYON

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

COULLOMB

Prénom(s)

Isabelle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°6-a N°39-a	Création d'une voirie sur 25 mètres et réaménagement de voiries existantes 10 000 m <sup>2</sup> de SDP pour les logements 1 100 m <sup>2</sup> de SDP pour les commerces
N°39-b N°41	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10ha 2 aires de stationnement ouvertes au public de 26 et 45 places.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération d'aménagement « Coeur de Parc » est une opération de renouvellement urbain qui porte sur :

- des équipements publics (hiérarchisation et la requalification paysagère de la trame viaire)
- des constructions dans un principe de démolition-reconstruction
- la création d'une nouvelle voirie entre la rue de Valence et le boulevard Yves Farge.

Les démolitions concernent : Le city stade et le terrain de boules, 23 garages et la salle Zitouni appartenant à la copropriété Les Clochettes, 7 maisons individuelles, une station-service et les locaux commerciaux attenants. Le programme de constructions représente un total d'environ 150 nouveaux logements et 1.100 m<sup>2</sup> de locaux d'activités commerciales repartis sur 3 lots (B, C et D) : Lot B : 31 Logements, Lot C : 24 logements et 480 m<sup>2</sup> de locaux d'activités commerciales, Lot D : 89 logements et 620 m<sup>2</sup> de locaux d'activités commerciales. Les aménagements d'espaces publics modifient et redistribuent l'offre actuelle de stationnement automobile.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement « Coeur de parc » contribue au renouvellement urbain du plateau Minguettes-Clochettes conformément aux objectifs de la convention ANRU.

Pour répondre aux grands enjeux d'attractivité, de désenclavement et de mixité sociale, les objectifs de l'opération d'aménagement « Coeur de Parc » sont les suivants :

- Accompagner la mutation possible de certains fonciers pour accueillir un habitat diversifié,
- Améliorer la qualité des espaces publics du quartier à travers une végétalisation importante et la création de nouveaux usages
- Créer une nouvelle polarité commerciale,
- Accompagner la rénovation du collège Alain.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux de démolition de grande ampleur mais des interventions sur des bâtiments de faibles dimension (maisons individuels) avec une sensibilité particulière sur le démantèlement de la station service. Les travaux préparatoires nécessiteront l'abattage de quelques arbres de certains jardins en conservant les EVV. Il s'agit d'un chantier classique entraînant des mouvements de terres liés aux fondations des constructions avec l'aménagement de parkings en sous sol. Les déblais éventuellement pollués qui seraient découverts sur le site de la station service seront suivis par un professionnel et traité en filière spécifique.

Les travaux entraîneront la circulation de poids lourds sur les voiries de desserte et rues, menant au réseau routier structurant (boulevard Yves Farge), pour l'excavation des terres et l'acheminement des matériels et matériaux de construction. Cela engendrera quelques nuisances temporaires typiques d'un chantier classique pour les riverains (bruit, poussière...).

Les interventions sur les espaces publics modifieront temporairement les conditions d'accès et cheminements.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le quartier des Clochettes présentent de nouveaux espaces publics offrant un cadre de vie amélioré : les voiries et la place des Palabres sont requalifiées.

Une nouvelle façade urbaine est créée sur la franche Ouest du boulevard Yves Farge avec l'aménagement de 3 îlots à bâtir (logements et quelques commerces) qui disposeront de leur propre stationnement.

Le projet réduit l'offre de stationnement VP sur voirie, mais comprend la création de deux parkings publics (26 et 45 places)

Le plan de circulation du quartier est modifié afin de réduire et d'apaiser le trafic automobile et d'insérer des aménagements cyclables :

- Partie Ouest de la Falaise : Mise à sens unique de la et aménagement d'une voie verte ;
- Rue de Valence : Mise à sens unique et aménagement d'une voie verte ;
- Partie Est de la rue la Rochette : Mise en place d'un alternat avec l'aménagement d'une écluse et aménagement d'une voie verte ;
- Partie Ouest de la rue de Rochette : Suppression de la contre-allée et aménagement d'une voie verte ;
- Place des Palabres : suppression de l'allée circulée générale contre les façades
- Allée de Nyons : suppression du débouché sur la rue de la Rochette et aménagement d'un nouveau débouché sur le bd Yves Farge.

Le nivellement des espaces publics a été travaillé dans un objectif de rejet au maximum vers les surfaces d'espaces verts et les surfaces drainantes sous forme de « jardins de pluie » et/ou noues afin d'assurer un stockage des eaux pluviales.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

Expropriation de certains terrains pour constructions de voiries et nouvelles constructions

Déclaration loi sur l'eau

Permis de construire

éventuellement permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	Environ 5 ha
Surfaces de Plancher de logement construites	Environ 10 000 m <sup>2</sup> SDP
Surfaces de Plancher de commerce construites	Environ 1 100 m <sup>2</sup> SDP
Surface de pleine terre au sein des 3 îlots de construction linéaire de voiries créées	Environ 7500 m <sup>2</sup> (soit 50 %) 25 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

Point de départ : Long. : 4 9 ° 6 9 ' 6 1 " 9 Lat. : 0 4 ° 8 5 ' 8 2 " 2

Point de d'arrivée : Long. : 4 5 ° 6 9 ' 6 2 " 6 Lat. : 0 4 ° 8 5 ' 8 6 " 1

##### Communes traversées :

Saint-Fons, quartier les Clochettes  
Entre les rues de Falaise, le boulevard Yves Farges et rue de la Rochette

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLuh de la métropole de Lyon URM et URC

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Sans objet

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vénissieux est concernée par le plan de prévention du Bruit du Grand Lyon 2021-2024. Les cartes de bruits ont été mises à jour en décembre 2022 par délibération n°2022-1423. Le projet est situé dans une zone exposée au bruit routier notamment au niveau du Boulevard d'Yves Farge sur les constructions en bord de route.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du risques technologique "vallée de la Chimie", approuvé le 19 octobre 2016 par arrêté préfectoral 69-2016-10-19-001. Cf Annexe spécifique sur les risques et nuisances.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne une station service en activité qui fera l'objet d'une cessation d'activité. Il s'inscrit également aux abords d'une ancienne activité de Garage/ferronnerie.  Avec ces 2 sites BASIAS, il est ainsi potentiellement concerné par des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nord de la commune est concerné par une ZRE, dont le projet ne fait pas partie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est "Pelouses, milieux aquatiques et alluviaux de Miribel Jonage (code FR8201785), 10 km environ au nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux de sous-sols ne devraient pas occasionner de modifications de l'aquifère car pour des raisons économiques, il n'est pas envisagé de rabattement de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des démolitions et des terrassements qui généreront des évacuation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux spécifiques pour la construction seront acheminés sur le chantier.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble de l'aire d'étude est très urbanisé et la plupart des espaces verts sont des jardins ou des espaces végétalisés communs entretenus (pelouses tondues). Le risque biodiversité est donc relativement faible. Il reste néanmoins existant de par la présence d'espèces protégées (présentes et pressenties) qui pourront être impactées par le projet. Des mesures ER sont mises en place dans le cadre du projet pour ne pas impacter les espèces protégées. Le diagnostic écologique est présentée en annexe 4.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éléments de projet ont été transmis à la DDT: AVP sur les espaces publics et le plan de composition urbaine sur les futures lots à bâtir. Cette dernière indique que le projet d'espaces publics et celui des projets de construction sont compatibles avec le PPRT en vigueur. Cf Annexe spécifique sur les risques et nuisances.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est identifié par un périmètre de production primaire de prévention des risques d'inondation par ruissellement. La gestion des eaux pluviales est encadrée par l'AVP et présentée en ANNEXE 1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires concernent la potentiel pollution des sols et les nuisances acoustiques du boulevard Yves Farge. Ils sont réduits par des mesures spécifiques. Cf Annexe spécifique sur les nuisances.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des nouveaux bâtiments génère des besoins de déplacement pour les populations accueillies en partie assuré par la desserte en commun et les modes actifs. Le trafic routier généré sera corrélé au nombre de places créées à savoir 173 places (37pl en B, 30 place en C et 106 places en D) soit un trafic journalier de l'ordre 500 véh/j qui sera essentiellement dirigé vers le boulevard Yves Farge. Les augmentations restent non significatives au regard du trafic de 11 000 véh/j du boulevard.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de chantier. En phase d'exploitation, les bruits émis sont classiques pour des logements et commerces.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les construction en frange Est sont concernées par les nuisances routières du boulevard Yves Farge.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses produites par le projet sont de type classique de projet de construction en zone urbaine.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont de type classique pour un quartier urbain. Il n'existe pas de politique d'extinction nocturne de l'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une production d'eaux usées rejetées dans le réseau communautaire en direction de la station d'épuration de Saint-Fons. Le projet retravaille les espaces public avec un objectif de rejet des eaux pluviales au maximum vers les surfaces d'espaces verts et les surfaces drainantes sous forme de "jardin de pluie" : infiltration dans le sol dans un principe d'alimentation de la nappe.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production des déchets ménagers par les nouveaux logements et commerces qui seront gérés par la collectivité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur conservera une vocation de quartier avec une modification de l'appropriation des espaces par les habitants existants et les nouveaux.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le réaménagement du boulevard Yves Farge, qui a fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact suite à une demande d'examen au cas par cas, n'est pas de nature à avoir des impacts cumulés si ce n'est le renouvellement urbain du secteur en transformant l'axe routier actuel en véritable boulevard urbain, avec notamment l'insertion d'une voie lyonnaise (piste cyclable)

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont présentées en Annexe volontaire n°5. Sont ici rappelées les principales :

Mesures de gestion des eaux pluviales par déconnexion du réseau pour une pluie de retour 30 ans

Mesures de réduction vis-à-vis de la biodiversité :

- Adaptation du calendrier d'intervention au sein et à proximité des emprises du projet
- Inspection des combles des maisons et des deux arbres favorables aux chiroptères
- Conservation des arbres favorables à la nidification des oiseaux et replantation de haie
- Adoption de bonnes pratiques de chantier
- Mise en place d'un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Réduction de la pollution lumineuse
- Aménagements en faveur de la biodiversité : conception et gestion des espaces verts, abris pour la faune dans les espaces verts et sur les bâtiments

- Communication sur les aménagements pour la biodiversité à destination des habitants

Mesures de réduction du risque sanitaire liés à la présence de sols potentiellement pollués :

- Travaux de remise en état de la parcelle A154 par l'exploitant de l'ICPE dans le cadre de la cessation d'activité
- Diagnostic sur la parcelle A154 porté par la Métropole de Lyon et plan de Gestion pour la définition des mesures de gestion et préparer l'orientation des futurs déblais (valorisation sur site, hors site ou élimination en filière agréée) au regard de la programmation et des chantiers envisagés portées soit par la Métropole de Lyon soit par les opérateurs.

Mesures de réduction du risque sanitaire liés aux nuisances acoustiques du boulevard Yves Farges :

- isolation acoustique des bâtiments de logement conformes au classement sonore
- conception architecturales adaptée des façades exposées pour éviter les effets aggravants

Mesures d'accompagnement par le réaménagement du bd Yves Farges pour une maîtrise des vitesses à 30 km/h

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux de cette opération de renouvellement urbain sont identifiés et font l'objet de mesures spécifiques. La construction d'un nouveau front urbain sur le boulevard Yves Farge a fait l'objet d'évaluations spécifiques sur les sujets acoustique (confort des nouveaux logements), qualité de l'air, ensoleillement pour garantir l'absence d'ombre sur les riverains. Le risque lié à la pollution des sols est identifié sera géré avec la cessation d'activité de la station service et la mise en place d'un éventuel plan de gestion.

La création d'une nouvelle voirie pour assurer le débouché de l'allée de Nyons sur le boulevard Yves Farge a été étudié d'un point de vue acoustique et aucune mesure n'est à prévoir pour un trafic de desserte locale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou un enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note de présentation de la mobilité	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note de présentation de la gestion des eaux pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Expertise biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Expertises Risques, nuisances et climat	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Synthèse des mesures	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom COULLOMB

Prénom ISABELLE

Qualité du signataire Responsable service projets urbains 1 / DMOU

A LYON

Fait le 1 5 / 1 1 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

